NORME INTERNATIONALE 3524

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle de feuilles de cannelier

Oil of cinnamon leaf

Première édition — 1977-02-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3524:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10ea06f4-551c-4297-95ab-4c22ddc9093b/iso-3524-1977

CDU 668.525.53.004.1 **Réf. nº : ISO 3524-1977 (F)**

Descripteurs : huile essentielle, cannelle, spécification de matière.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3524 a été établie par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux comités membres en août 1974.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3524:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/[illegible]ea06f4-551c-4297-95ab-4c22ddc[illegible]/iso-3524-1977

Elle a été approuvée par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Pays-Bas
Allemagne	France	Tchécoslovaquie
Belgique	Inde	Turquie
Bulgarie	Italie	Yougoslavie

Aucun comité membre n'a désapprouvé le document.

© **Organisation internationale de normalisation, 1977 •**

Imprimé en Suisse

Huile essentielle de feuilles de cannelier

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle de feuilles de cannelier, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol.* [1)]

ISO 1272, *Huiles essentielles — Évaluation de la teneur en phénols.*

ISO 1279, *Huiles essentielles — Détermination de la teneur en constituants carbonylés — Méthode au chlorure d'hydroxylammonium.*

3 DÉFINITION

huile essentielle de feuilles de cannelier : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des feuilles de *Cinnamomum zeylanicum* Blume.

Les centres principaux de production sont les Seychelles, le Sri Lanka, le sud de l'Inde, Madagascar et les Comores.

4 SPÉCIFICATIONS

4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

4.2 Couleur

Marron rougeâtre à brun foncé.

4.3 Odeur

Caractéristique, épicée, rappelant celle du cinnamaldéhyde.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

	Seychelles	Sri Lanka	Sud de l'Inde	Madagascar et Comores
Minimum :	1,042	1,037	1,037	1,035
Maximum :	1,059	1,053	1,053	1,055

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimun : 1,530 0

Maximum : 1,540 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre − 2,5 ° et + 2 °

4.7 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (*V/V*), à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 2 volumes d'éthanol à 70 % (*V/V*) à 20 °C pour obtenir une solution limpide, avec 1 volume d'huile essentielle; une opalescence peut parfois être observée en continuant l'addition de solvant.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3524:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10ea06f4-551c-4297-95ab-4c22ddc9093b/iso-3524-1977

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 875-1968.)

4.8 Teneur en phénols

	Seychelles	Sri Lanka	Sud de l'Inde	Madagascar et Comores
Minimum % (*V/V*) :	85	75	80	70
Maximum % (*V/V*) :	95	85	95	95

4.9 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en cinnamaldéhyde

	Seychelles	Sri Lanka	Sud de l'Inde	Madagascar et Comores
Maximum :	7 %	5 %	4 %	7 %

5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml.

6 MÉTHODES D'ESSAI

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir l'ISO/R 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir l'ISO 592.

6.4 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (*V/V*) à 20 °C

Voir l'ISO 875.

6.5 Teneur en phénols

Voir l'ISO 1272.

6.6 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en cinnamaldéhyde

Voir l'ISO 1279.

Prise d'essai : 5 g
Temps de repos : 15 min
$M = 132,2$

7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE

Voir l'ISO/R 210 et l'ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3524:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10ea06f4-551c-4297-95ab-4c22ddc9093b/iso-3524-1977